# FLAVIGNAC

# Bulletin municipal

La nouvelle équipe municipale

**Mairie de Flavignac 87230**
**Téléphone : 05 55 39 11 14**
**mairie-flavignac@wanadoo.fr**
**www.flavignac.fr**

**Septembre 2020**

**N°90**

# Sommaire


| | |
|---|---|
| *Le mot du Maire* | *p 3* |
| *Le nouveau Conseil municipal* | *p 4* |
| *Conseils municipaux* | *p 5 à 19* |
| *Travaux divers* | *p 20 à 21* |
| *Vie communale* | *p 22 à 26* |
| *Histoire de la Commune* | *p 27 à 29* |
| *Infos diverses* | *p 30 à 31* |
| *Rétrospective manifestations* | *p 32* |
| *Agenda des manifestations* | *p 32* |
| *Vie associative* | *p 33 à 36* |
| *Communauté de Communes* | *p 37 à 39* |
| *Memento* | *p 40* |



*Bulletin municipal septembre 2020*
*Parution bi-annuelle (janvier et juillet)*

*Responsable de la publication*
*Christian DESROCHE*

*Comité de lecture*
*Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT, Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC, Christine SAZERAT*

*Saisie des textes*
*Sandra LAMARGOT*


*Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.*

# *LE MOT DU MAIRE*

L'année 2020 restera une année particulière. Tout d'abord, l'incertitude a plané longtemps sur la tenue des élections municipales programmées le 15 mars. Elles ont finalement eu lieu mais avec la propagation du virus, seul un électeur sur deux s'est déplacé. Je remercie les électrices et les électeurs qui nous ont exprimé leurs suffrages. L'installation du Conseil municipal n'a eu lieu que le 23 mai dernier. Je mesure la responsabilité qui m'est à nouveau confiée pour le mandat à venir. Avec la nouvelle équipe, je m'engage à garder simplicité et écoute, afin de travailler dans l'intérêt de notre commune. Je tiens à remercier les conseillers sortants qui n'ont pas souhaité, pour diverses raisons, se représenter.

Cette crise sanitaire majeure et les conséquences qu'elle engendre constituent un défi collectif immense que nous devrons relever ensemble. Pendant le confinement, nous avons organisé une distribution gratuite de masques en tissu, lavables et réutilisables, pour la population de la Commune. A ce jour, personne ne peut se targuer d'avoir une quelconque visibilité sur les évènements à venir, sur l'évolution de la situation sanitaire. Nous devons rester vigilants.

C'est dans ce contexte particulier que nous avons dû rouvrir l'école le 11 mai, avec un protocole sanitaire très strict et contraignant mais ne nous permettant pas d'accueillir tous les enfants. Il a fallu modifier l'organisation des salles de classe, adapter le service de restauration et passer plus de temps sur le nettoyage et la désinfection. Je remercie le personnel communal et le personnel enseignant qui ont dû travailler dans des conditions délicates.

C'est également dans ce contexte qu'ont été réalisés les travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement et d'eau potable autour de la place du Général de Gaulle. J'ai conscience que ceux-ci ont perturbé l'accès aux commerces et services du centre bourg mais ils étaient nécessaires avant de commencer les travaux de réhabilitation.

Le confinement a fait renaître un engouement pour les marchés de proximité et celui du mercredi matin n'a pas échappé à la règle avec une hausse très nette de la fréquentation. Souhaitons que ce ne soit pas un phénomène éphémère.

Avec un été ensoleillé et un large espace pouvant accueillir des familles, le lac Saint-Fortunat a connu une bonne fréquentation. Malgré l'incertitude ambiante, le Conseil municipal a décidé de maintenir la fête du 15 août et son traditionnel feu d'artifice.

Cette crise sanitaire est aussi une crise économique et sociale. J'espère que nos artisans, commerçants et entreprises pourront traverser cette période sans trop de difficultés. Je souhaite que nous puissions les faire travailler à chaque fois que nous le pourrons.

Cette pandémie n'est hélas pas terminée et risque durer, nous devons être vigilants pour la santé de tous. Malgré tout, restons confiants.

Bonne lecture.

Christian DESROCHE, Maire

# *LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL*

Christian DESROCHE, Maire et Conseiller communautaire

Patrick PRECIGOUT
1er adjoint
Conseiller communautaire

Claudine PRADIER
2ème adjoint
Conseillère communautaire

François GAYOT
3ème adjoint

Caroline DUPEYROUX
4ème adjoint

René PARAUD

Nora SABOURDY SCHNEIDER

Hubert DOUDET

Jean François BOYER

Karine BULA-LAFONT

Stéphanie POUPLIER

Maud GERBAUD

Isabelle BERNARD

Jim TRAN

Benjamin TOURNOIS

Les attributions de chaque élu sont indiquées dans le compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2020.

# CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2019

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jean-Christophe Tournois*
*Absents avec pouvoir : Agnès Lafarge, Jim Tran, Karine Bula-Lafont*
*Absente excusée : Sabrina Conjaud*
*Absents : Lydie Gros, Jean-François Decroisant*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### Parc Naturel Régional Périgord-Limousin – Modification des statuts

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a proposé une modification de ses statuts pour adapter la gouvernance du Syndicat aux évolutions territoriales engendrées par la loi NOTRe (création de la Région Nouvelle Aquitaine, fusion de Communes et de Communautés de Communes) et pour intégrer la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) afin d'en assurer la mise en œuvre dans le cadre du transfert par les Communautés de Communes.
Cette proposition d'évolution statutaire a été votée à l'unanimité par le Comité syndical.
Pour finaliser cette démarche, un avis des membres du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est sollicité sur le projet de réforme statutaire du Syndicat mixte.
Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le projet de nouveaux statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

### Travaux d'assainissement du bourg – Place du Général de Gaulle

Une consultation a été réalisée pour des travaux d'assainissement collectif concernant la place du Général de Gaulle. Les réseaux vont être renouvelés et mis en séparatif.
Trois entreprises ont répondu : PRADEAU TP, SOTEC et HEBRAS TP.
Après analyse financière et technique du maître d'œuvre LARBRE INGENERIE, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise PRADEAU TP pour un montant 109 888, 14 € HT.

### Demande d'aide financière

Le collège de Châlus organise un séjour-découverte à Saint-Lary du 19 au 24 janvier 2020.
Sept enfants de la Commune sont concernés. Le coût est de 320 €.
Une aide pour les enfants de Flavignac sera allouée à hauteur de 30 % du reste à charge, soit 96 €.

### Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 : budget Commune et budget assainissement

Considérant que le budget primitif 2020 peut être voté en avril, il convient d'anticiper les éventuels engagements, liquidations et mandatements de dépenses d'investissement qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'année.

### Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnité – Année 2020

Le Conseil municipal demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Il décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour l'année 2019 à Monsieur Jean-Jacques PICOT, Receveur municipal.

Vote : 10 pour et 2 abstentions

### *Requalification du centre-bourg – Permis d'aménager*

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour le projet de requalification du centre-bourg et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### *Isolation combles*

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin propose une aide pour isoler les combles des bâtiments communaux. La salle des fêtes et une partie de l'école sont éligibles.
Le montant des travaux est de 4 200 € pour une prime de 4 038 €.

### *Bilan cantine*

Recettes : 30 226,81 € (participation familles)
Dépenses : 70 864,94 € (alimentation, eau, gaz, électricité, personnel)
11 897 repas servis
Prix de revient d'un repas : 5,96 €
Part Commune : 3,41 € par repas

Cette année, le nombre de repas a diminué de 234 par rapport à l'année scolaire dernière, soit 1,93 %, ce qui a entraîné une baisse des recettes de 2,41 %.
Les dépenses d'alimentation (boucherie et produits locaux), de gaz et de personnel ont augmenté, contrairement aux dépenses d'eau, d'électricité et aux contrôles du laboratoire. L'augmentation globale est de 10,02 %.

### *Emploi garderie*

La personne qui s'occupe de la garderie sera maintenue avec un emploi d'accroissement d'activité jusqu'à début juillet, date des vacances scolaires.

### *Groupement de commandes énergie*

La Commune avait répondu favorablement au groupement de commandes pour l'achat d'électricité lancé par le Syndicat Energie Haute-Vienne. Le fournisseur retenu sera Total Energie à partir du 1er janvier 2020.

### *Période d'essai d'extinction des lampadaires*

Dans le but de faire à la fois des économies d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse, la Municipalité a décidé d'une période d'extinction nocturne dans le bourg, à titre expérimental, entre minuit et 5h00 du matin.

### *Vidange du lac*

Une demande d'autorisation de vider le lac au mois de janvier a été déposée auprès du Préfet. Si l'autorisation est donnée, la vidange se fera le 18 janvier.

### *Emprunt pour achat terrain rue Victor Hugo*

La renégociation des emprunts en cours n'aboutira pas malgré le recours à un courtier.
Les pénalités appliquées ne sont pas favorables à une renégociation.
Un emprunt de 36 000 € au taux de 1,03 % sera contracté auprès du Crédit Agricole pour l'achat de deux terrains rue Victor Hugo.

## *CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2020*

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont*
*Absents : Lydie Gros, Jean-François Decroisant*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### *Rénovation de la porte de l'église – Demandes de subvention*

Une consultation a été réalisée pour des travaux de rénovation de la porte de l'église du bourg. 3 devis ont été demandés. Seulement 2 devis nous sont parvenus.
Le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise BLANCHON pour un montant de 5 698,30 € HT.
Cette opération est subventionnée par la DRAC à hauteur de 30 % et par le Conseil départemental à hauteur de 25 %.
Une demande de subvention sera déposée auprès de ces services.

### *Entretien de l'alarme de l'église – Demande de subvention*

| | |
|---|---|
| Frais d'entretien | 544,09 € HT |
| Télésurveillance | 373,56 € HT |
| Frais téléphonique | 472,28 € HT |
| | --- |
| TOTAL | 1 389,93 € HT |

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle Aquitaine participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation soit 694,97 €.
La somme restant à la charge de la Commune est donc de 972,95 € TTC.

### *Frais d'utilisation salle des fêtes – cours de musique*

L'école de musique VIO Notes dispense des cours de musique quatre fois par semaine à la salle des fêtes (salle à l'étage) pendant la période scolaire. Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle des fêtes, notamment chauffage et électricité, elle propose de verser des frais de participation d'un montant de 150 € pour l'année scolaire 2019-2020.
Le Conseil municipal accepte les frais de participation de 150 €.

### *Travaux de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC) – Demande de subvention auprès du Conseil départemental*

La Commune souhaite réaliser une deuxième tranche de travaux de grosses réparations de voirie communale. Les travaux estimés par l'ATEC s'élèvent à 41 840,00 € HT.
Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

### *Travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes – Demande de subvention auprès du Conseil départemental*

La Commune va devoir réaliser des travaux de peinture supplémentaires pour la rénovation intérieure de la salle des fêtes (entrée / bar). Les travaux sont estimés à 1 013,60 € HT.
Le Conseil municipal propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

### *Rétrocession de concession dans le cimetière de Flavignac*

Nous avons reçu en mairie une demande de rétrocession d'une concession non utilisée achetée en 1983 par une personne aujourd'hui décédée. Cette demande est faite par les héritiers (frères et sœurs) de cette personne. La concession avait été achetée en 1983 pour la somme de 972 F soit 148,18 € (hors droits d'enregistrement).

Le Conseil municipal propose d'accepter cette rétrocession pour la somme de 98,79 € (deux tiers de la valeur d'origine diminuée des droits d'enregistrement).

### *Inscription au projet « villes et villages étoilés »*

Monsieur le Maire souhaite que la Commune s'inscrive au projet « villes et villages étoilés » qui est un label pour les municipalités qui pratiquent l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit pour lutter contre la pollution lumineuse, entre autres.
Le Conseil municipal propose l'inscription à ce projet.

### *Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel*

Monsieur le Maire expose le fait que le Centre de Gestion de la Haute-Vienne propose de faire un appel d'offre groupé concernant la souscription d'un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à la charge des Communes.
Il propose que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, il est proposé de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique.

### *Prêt de salle – Chorale La Clé du Chant*

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Chorale « La Clé du Chant » demandant l'utilisation de la salle des fêtes pour un vin d'honneur après un concert qui sera organisé à l'église le samedi 4 juillet 2020.
Ce concert étant gratuit, le Conseil municipal ne demande aucune participation.

## *CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020*

*Présents : René Paraud (président de séance), Nora Sabourdy Schneider, Claudine Pradier, Hubert Doudet, Christian Desroche (président de séance), Jean François Boyer, Patrick Précigout, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance) Isabelle Bernard, François Gayot, Jim Tran, Benjamin Tournois*

Au vu des circonstances sanitaires, le Conseil municipal se déroule à huis-clos.

### *Election du Maire*

Christian Desroche a été proclamé maire par 14 voix sur 15 (1 bulletin blanc).

### *Election des adjoints*

Patrick Précigout a été proclamé 1er adjoint au maire par 14 voix sur 15 (1 bulletin blanc)

Claudine Pradier a été proclamée 2ème adjoint au maire par 14 voix sur 15 (1 bulletin blanc)

François Gayot a été proclamé 3ème adjoint au maire par 14 voix sur 15 (1 bulletin blanc)

Caroline Dupeyroux a été proclamée 4ème adjoint au maire par 14 voix sur 15 (1 bulletin blanc)

## *CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020*

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard (secrétaire de séance), Benjamin Tournois*
*Absent avec pouvoir : Jim Tran*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### *Nomination des commissions*

Le Conseil municipal met en place différents groupes de travail et commissions et procède à différentes nominations.
Le Maire est président de droit de toutes les commissions ; le nom du vice-président de chaque commission est souligné.

• *Personnel communal* : Patrick Précigout, Claudine Pradier, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Hubert Doudet

• *Urbanisme, bâtiments communaux, travaux* : Claudine Pradier, Jean François Boyer, François Gayot, Hubert Doudet, Isabelle Bernard, René Paraud, Benjamin Tournois

• *Voirie, assainissement* : François Gayot, Patrick Précigout, Hubert Doudet, René Paraud, Benjamin Tournois

• *Culture, patrimoine, communication* : Jean François Boyer, Nora Sabourdy Schneider, Jim Tran, Claudine Pradier, Caroline Dupeyroux, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud

• *Camping, plan d'eau, installations sportives* : Caroline Dupeyroux, René Paraud, Maud Gerbaud, Hubert Doudet, Patrick Précigout

• *Ecole, regroupement pédagogique intercommunal* : Patrick Précigout, Claudine Pradier, Isabelle Bernard, Hubert Doudet, Caroline Dupeyroux

• *Associations, fêtes, foires, manifestations* : Patrick Précigout, René Paraud, Maud Gerbaud, Jim Tran, Caroline Dupeyroux

• *Finances* : Christian Desroche, Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, Jean François Boyer, Isabelle Bernard

• *Activités économiques et agricoles* : François Gayot, Jean François Boyer, Claudine Pradier, Stéphanie Pouplier, Karine Bula-Lafont, Maud Gerbaud, Benjamin Tournois

• *Commission d'appel d'offres* : Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Claudine Pradier
Suppléants : Hubert Doudet, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider

### *Comité consultatif de lecture du bulletin municipal*

Le bulletin municipal est rédigé par semestre, en janvier et en juillet. Celui-ci relate les comptes-rendus des Conseils municipaux, la vie de la Commune, les informations dont la Communauté de Communes a la compétence et la vie des associations.
Après discussion, l'élaboration du contenu du bulletin municipal relèvera de la Commission Culture, patrimoine, communication.
Le Conseil municipal souhaite garder un comité de lecture composé de personnes extérieures au Conseil.

### *Délégations diverses*

• *Conseil d'école* : Christian Desroche, Karine Bula-Lafont

• *Conseil d'administration du Comité de jumelage* : Christian Desroche, René Paraud, François Gayot, Jean François Boyer, Maud Gerbaud, Jim Tran, Stéphanie Pouplier

• *Parc naturel régional Périgord-Limousin* : Jean François Boyer, Nora Sabourdy Schneider
Suppléants : Christian Desroche, Hubert Doudet

• *Syndicat Mixte Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre* : René Paraud, Hubert Doudet
Suppléants : Patrick Précigout, Maud Gerbaud

• *Syndicat Energies Haute-Vienne* : René Paraud

• *Dispositif d'alerte G.A.L.A* : Patrick Précigout, Benjamin Tournois, Maud Gerbaud, Jim Tran, Isabelle Bernard

• *Correspondant défense* : Patrick Précigout

• *Correspondant sécurité routière* : François Gayot

• *Correspondant pandémie* : Jean François Boyer

• *Correspondant citoyenneté* : Maud Gerbaud

• *Association des Communes jumelées* : Maud Gerbaud en lien avec les 2 co-présidents de l'association du Comité de jumelage

• *Agence technique départementale* : Christian Desroche

***Comité de pilotage centre-bourg***

Ce comité sera composé de 12 conseillers municipaux pour suivre l'évolution du projet, de 3 commerçants situés autour de la place (bar, station essence, restaurant et boulanger) et de riverains qui auront désigné 3 titulaires et 3 suppléants.

***Indemnités de fonction du Maire et des adjoints***

Monsieur le Maire propose le même principe que les années précédentes concernant les indemnités des 4 adjoints, c'est-à-dire différencier celle du 1er adjoint des 3 autres. Cette année, la loi prévoit une augmentation des indemnités.

• Pour le Maire qui est actuellement à 43 % de l'indice brut (3 890 €), il perçoit 1 672,44 € brut.
Pour l'année 2020, la loi permet de percevoir l'indemnité à hauteur de 51,60 % de l'indice, ce qui correspondrait à une indemnité de 2 006,93 € brut mensuel.
Christian Desroche choisit de rester à l'indemnité actuelle et de ne pas percevoir l'augmentation.
L'indemnité du Maire sera donc de 1 672,44 € brut.

Vote : 14 pour (le Maire ne prend pas part au vote)

• Concernant le 1er adjoint, l'indemnité actuelle était de 16,50 % de l'indice brut (3 890 €), ce qui correspondait à une indemnité de 641,75 € brut.
La loi permet de percevoir l'indemnité à hauteur 19,80% de l'indice, soit 718,10 € brut.
Monsieur le Maire propose une indemnité à hauteur de 18 % de l'indice brut, ce qui correspondrait à une indemnité de 700 € brut.

• Pour les 3 autres adjoints, l'indemnité actuelle était de 8,25 % de l'indice brut, ce qui correspondait à une indemnité de 320,88 € brut.
La loi permet de percevoir l'indemnité à hauteur 10,70 % de l'indice, soit 416,17 € brut.

Monsieur le Maire propose une indemnité à hauteur 9 % de l'indice brut, ce qui correspondrait à une indemnité de 350 € brut.

Vote : 14 pour (à chaque vote, l'adjoint concerné n'a pas pris part au vote)

## *Délégation générale*

Monsieur le Maire demande à avoir une délégation de signature pour des marchés inférieurs à 5 000 € sans devoir demander l'aval en Conseil municipal (travaux, fournitures et services).

## *Personnel communal*

Pour information, actuellement le responsable des agents techniques est en arrêt maladie. Depuis l'épidémie de la Covid-19, 3 agents techniques sont présents. Un saisonnier a été recruté pour une période d'un mois renouvelable.
Le contrat de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles), Ségolène Brégeat, arrive à son terme. Ce contrat est de 30h30 scindées en 29h pour le poste d'ATSEM et 1h30 pour des tâches administratives (menus, factures)
Monsieur le Maire propose de signer un CDI pour cette personne.

## *Subventions aux associations*

Le Conseil municipal vote pour octroyer des subventions à diverses associations.

| | |
|---|---|
| • Association des Communes jumelées | 97,56 € |
| • AFCCRE | 189 € |
| • Société protectrice des animaux | 675,99 € |
| • Espaces naturels du Limousin | 50 € |
| • Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin | 50 € |
| • Mission locale rurale | 1 073 € |
| • Ciné Plus | 895,72 € |
| • Fondation du patrimoine | 120 € |
| • Association des Maires | 267,18 € + 14 €/adhésion |
| • ADIL | 144,86 € |
| • ATEC | 1 653,16 € |
| • PNR Périgord-Limousin | 1 175,90 € |
| • Maires Ruraux de France | 216,35 € (montant 2019) + 220 € (site internet) |
| • ANPCEN – villes et villages étoilés | 50 € |
| • GVA de Châlus | 60 € |
| • ACPG-CATM | Gerbe + vin honneur 8 mai |
| • FNACA | 60 € |
| • ANACR | 60 € |
| • ACCA | 100 € + 300 € (destruction nuisibles) |
| • Amicale sportive | 750 € + mise à disposition des installations |
| • Road Intruders | 350 € |
| • Union Cycliste | 350 € |
| • Gymnastique volontaire | 100 € + mise à disposition d'une salle |
| • JMF | 100 € |

| | |
|---|---|
| • Amicale laïque | 300 € |
| • Cadanses Folk | 150 € + mise à disposition de 2 salles |
| • Comité de jumelage | 300 € |
| • FNATH | 20 € |
| • Flavignac Loisirs | mise à disposition d'une salle |
| • Prévention routière | 20 € |
| • Comité de parents | 250 € |
| • Les Copains d'Eynanças | 20 € |
| • Comité des fêtes | 300 € |
| • Ap'Nez | 150 € |
| • Flavignac Création | 100 € + mise à disposition d'une salle |

## *Travaux d'assainissement*

• *Avenant de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg :*
Lors des travaux de renouvellement des canalisations d'assainissement et d'eaux pluviales, des modifications du réseau pluvial ont dû être réalisées afin de compléter le projet initial.
Ceci engendre un coût supplémentaire de 19 962,63 € HT.

• *Convention avec un propriétaire :*
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention que la Commune devra signer avec le propriétaire de l'impasse place du Général de Gaulle suite au passage des réseaux d'assainissement et eaux pluviales en domaine privé.

## *Avenant de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre-bourg*

Le cabinet Vincent, pour le suivi technique, s'est scindé en deux : une partie géomètre et une autre maîtrise d'œuvre.
Ce sera Igeo Vincent, représenté par Sébastien Vincent, qui s'occupera de la maîtrise d'œuvre du centre-bourg dans les mêmes conditions que déterminées initialement à la signature du marché.

## *Annulations des réservations de location*

La salle des fêtes était réservée pour diverses occasions et dates (avril à juin). Les réservations ont été annulées du fait de la crise sanitaire.
Une délibération a été prise pour la restitution des arrhes versées pour les réservations de la salle des fêtes et des chalets du camping.

## *Questions diverses*

• 3 membres du Conseil municipal seront responsables en cas de déclenchement de l'alarme de l'église : Patrick Précigout, René Paraud et Christian Desroche.

• Le Conseil municipal décide, pour cette saison, d'ouvrir gratuitement la pêche avec une remise à l'eau du poisson une fois pêché. Cette décision est prise du fait que le lac n'a pas pu être rempoissonné.

• Suite aux mesures sanitaires qui sont très strictes, le Conseil municipal décide de ne pas ouvrir le camping pour la saison 2020.

• Concernant la baignade au lac Saint-Fortunat, l'ensemble du Conseil municipal souhaite son ouverture du 4 juillet au 23 août ainsi que de la buvette. Il faut cependant trouver des maîtres-nageurs pour la surveillance.

• Feu d'artifice du 15 août : le Conseil municipal ne peut prendre de décision pour l'instant. Il faut attendre les prochaines directives du Gouvernement fin juin pour connaître les mesures sanitaires.

• Location de la salle des fêtes : Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de la Préfecture. Un arrêté du 1er juin 2020 stipule qu'un accueil peut être effectif si les personnes sont assises et ont un siège vide entre deux. De ce fait, le Conseil municipal décide de ne pas louer la salle des fêtes pour le moment.

• Location du gîte pour les pèlerins : discussion sur les règlementations sanitaires à suivre en lien avec la Covid-19. Après chaque location, il faut désinfecter et laisser le logement 48h sans réservation. De plus, il faut privilégier les réservations et non les demandes à la dernière minute afin que cela soit plus facile dans la planification des réservations et du nettoyage. Par ailleurs, il conviendra ultérieurement de désigner une personne responsable du local des pèlerins.

• Monsieur le Maire précise qu'il faudra réfléchir au changement de l'épareuse. Décision est prise d'en discuter en commission afin de valider un matériel en location ou neuf.

• Monsieur le Maire annonce que le nouveau PLU intercommunal a été voté majoritairement par le Conseil communautaire (16 voix contre 12). Il est donc applicable dès maintenant.

## *CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020*

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, Caroline Dupeyroux,, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet (secrétaire de séance), Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Jim Tran, Benjamin Tournois*
*Absents avec pouvoir : François Gayot, Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont,*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

Le Conseil municipal s'est déroulé en présence d'Arnaud LOUVET, trésorier des finances publiques, pour la partie budget.

### *Compte de gestion et compte administratif 2019 - Assainissement*

| **Section d'investissement** | **Section de fonctionnement** |
|---|---|
| Report excédentaire N-1 : 128 869,62 € | Report excédentaire N-1 : 45 761,92 € |
| Dépenses : 503 555,38 € | Dépenses : 34 745,20 € |
| Recettes : 228 243,23 € | Recettes : 30 513,12 € |
| Résultat de l'exercice : - 275 312,15 € | Résultat de l'exercice : - 4 232,08 € |
| **Résultat cumulé : - 146 442,53 €** | **Résultat cumulé : + 41 529,84 €** |
| Reste à réaliser Dépenses : 144 500 € | |
| Reste à réaliser Recettes : 319 794 € | |

**Principales dépenses de fonctionnement** : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

**Principales recettes de fonctionnement** : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation frais de branchement et PFAC : participation frais assainissement collectif), amortissements et contribution versée par le budget de la Commune.

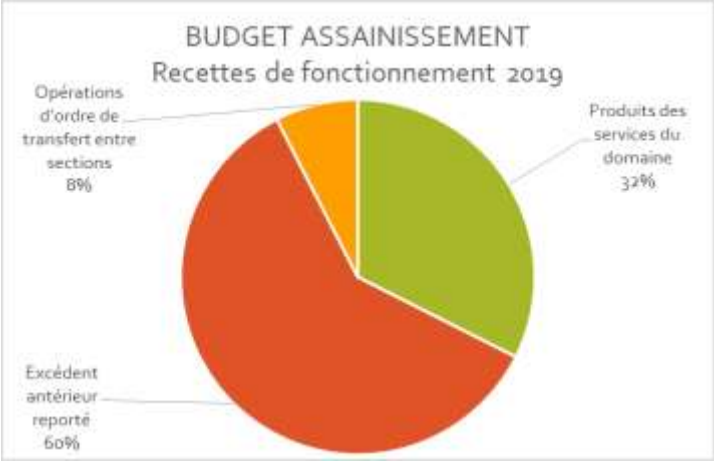


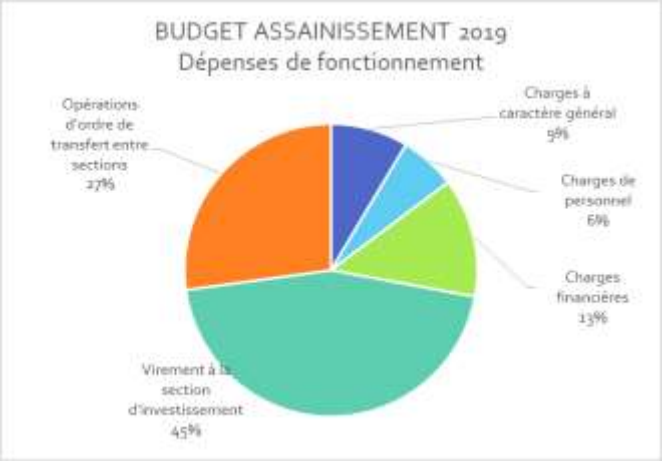


**Principales dépenses d'investissement** : travaux de la station d'épuration du bourg, remboursement d'emprunt et amortissements.

**Principales recettes d'investissement** : subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental pour les travaux de la station du bourg, du FCTVA et des amortissements.

**Reste à réaliser en dépenses** : travaux assainissement du bourg.

**Reste à réaliser en recettes** : subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental pour les travaux de la station d'épuration du bourg.

***Compte de gestion et compte administratif 2019 - Commune***

| Section d'investissement | Section de fonctionnement |
|---|---|
| Report déficitaire N-1 : 134 916,96 € | Report excédentaire N-1 : 252 340,99 € |
| Dépenses : 417 650,81 € | Dépenses : 760 459,38 € |
| Recettes : 333 419,81 € | Recettes : 1 002 175,81 € |
| Résultat de l'exercice : - 84 231 € | Résultat de l'exercice : + 241 716,43 € |
| **Résultat cumulé à reporter : - 219 147,96 €** | **Résultat cumulé : + 494 057,42 €** |
| Reste à réaliser Dépenses : 71 280 € | **Affectation à l'investissement : 116 354,96€** |
| Reste à réaliser Recettes : 174 073 € | |
| **Besoin de financement : 116 354,96 €** | **Montant à reporter N+1 : 377 702,46 €** |

L'excédent de fonctionnement nous permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**En section de fonctionnement** : les recettes sont bien supérieures aux dépenses ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 241 716 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement nous permet à la fois de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 116 354 € et un report sur l'année N+1 à + 377 702 €.

**Principales dépenses en investissement** : travaux voirie, acquisition de matériel (remorque, camion, cureuse de fossés, tondeuse, débroussailleuse, remplacement d'un aspirateur, chaises pour la garderie, réfection d'une partie des plans de sécurité incendie et divers petits matériels), changement de la porte du bureau de Poste, acquisition d'un terrain, travaux à l'école (changement des fenêtres du dortoir, consolidation du muret rue Michelet), rénovation de l'éclairage public (remplacement des anciens lampadaires de type « boule » par des lampadaires plus économiques), fin des travaux d'agrandissement des ateliers municipaux, frais d'études pour la requalification du centre bourg, travaux à la garderie (acquisition de stores pour les velux, étude et travaux d'acoustique suite à la réfection du plafond), haie du cimetière côté lac (arrachage des thuyas qui ont été remplacés par une haie d'arbres et arbustes), aire de jeux du lac (acquisition d'un jeu en corde, remplacement des jeux à ressorts et mise en place de divers éléments type parcours de santé), acquisition de nouveaux

matériels pour une des classes numériques de l'école et pour les enseignants, travaux en régie, remboursement des emprunts, amortissements.

**Principales recettes en investissement** : subventions Etat, subventions Conseil départemental, subvention du Syndicat Energies Haute-Vienne, subvention de la Caisse d'allocations familiales, certificats d'économies d'énergie, FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé, virement de la section de fonctionnement, amortissements.

**Reste à réaliser en dépenses** : frais d'études pour la requalification du centre bourg, travaux sur divers bâtiments (réfection des peintures de la salle des fêtes), prolongement d'un appentis à Grock Café, rénovation de la porte de l'église et acquisition de matériel divers.

**Reste à réaliser en recettes** : subventions du Conseil départemental pour les travaux de grosses réparations de voirie communale, réfection de peinture à la salle des fêtes et à l'aire de jeux du lac, subventions de l'Etat pour les travaux de requalification du centre bourg, certificats d'économies d'énergie pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, emprunt suite à l'acquisition de terrain.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2019 était de 460 045 €.

## *Budget annexe 2020 – Assainissement*

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **72 300 €**.

**Principales dépenses de fonctionnement** : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

**Principales recettes de fonctionnement** : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation frais de branchement et PFAC : participation frais assainissement collectif) et amortissements.

La section d'investissement s'équilibre à **469 257 €**.

**Principales dépenses d'investissement prévues** : renouvellement des réseaux du centre bourg, amortissements et remboursement du capital des emprunts.

**Principales recettes d'investissement prévues** : subventions Agence de l'Eau, Conseil départemental, FCTVA, excédent de la section de fonctionnement capitalisé et virement de la section de fonctionnement.

## *Budget général 2020 – Commune*

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **1 309 641 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :

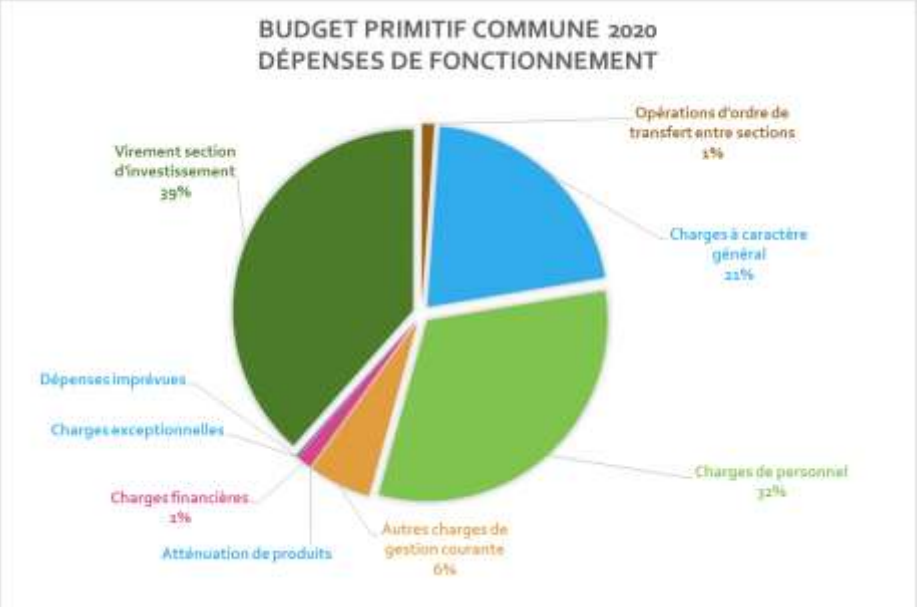

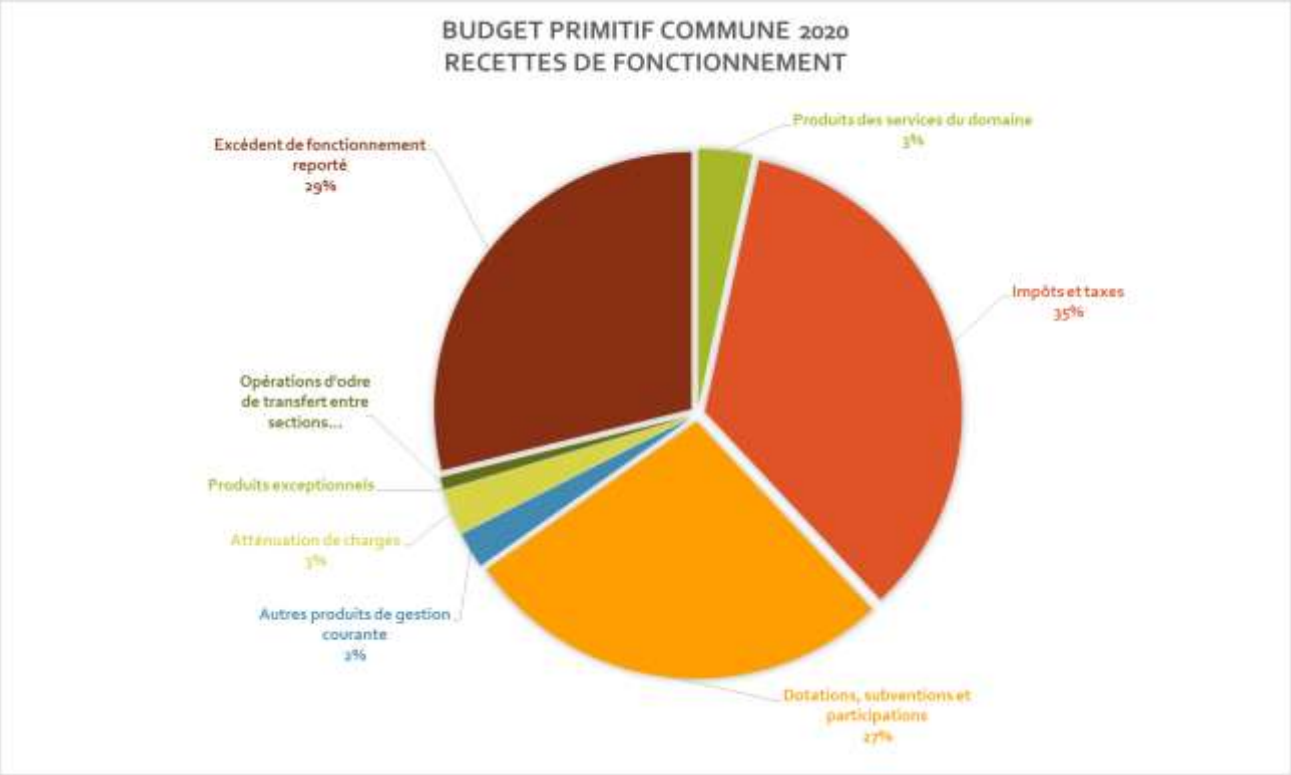


**Impôts locaux** : le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les taxes locales (taxes foncier bâti et foncier non bâti).

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des communes de même strate.

| | Taxe habitation | Foncier bâti | Foncier non bâti |
|---|---|---|---|
| Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2018 | 25,19 | 21,22 | 73,68 |
| Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2019 | non communiqué | 21,25 | 73,76 |
| Flavignac : taux votés en 2019 | 13,47 | 16,18 | 65,34 |
| Flavignac : taux votés en 2020 | 13,47 (taux non modifiable) | 16,18 | 65,34 |

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **1 391 308 €.**

**Répartition de l'investissement, dépenses prévues en 2020** :

*GRVC - Travaux voirie* : 108 300 € avec subvention du Conseil départemental (40 % du montant HT).

*Matériel divers* : 33 000 €, remplacement matériel des agents d'entretien, acquisition de panneaux, acquisition de matériel pour la cantine et l'école, remplacement de matériel à la salle des fêtes.

*Travaux sur divers bâtiments* : 12 000 € pour la réfection de la peinture de la salle des fêtes avec une subvention de 1 662 € du Conseil départemental et une subvention de 1 936 € de l'Etat, changement de la porte du logement de La Poste pour un montant de 5 000 €, 2 320 € pour le programme d'isolation des combles pour l'école et 1 900 € pour celui de la salle des fêtes avec une prime énergie pour l'école (1 670 €) et pour la salle des fêtes (1 368 €).

*Acquisition terrains* : 21 000 €, financement par un emprunt de 20 000 € si réalisation. L'emprunt de 36 000 € pour l'acquisition de terrain réalisée en 2019 a été perçu en 2020.

*Prévision réserve immobilière* : 165 000 € (emprunt si achat).

*Rénovation éclairage public* : les travaux sont terminés. La prime énergie de 4 041 € a été perçue en 2020.

*Grock Café* : les travaux sont réalisés. Ils ont été payés en 2020 : 9 400 € pour la construction d'un auvent sur le quai de déchargement.

*Aménagement place du Général de Gaulle* : 37 380 € pour les études préalables à la réalisation des travaux, 649 355 € pour la réalisation d'une partie des travaux avec une subvention des CDDI de 40 % du montant des travaux HT, subvention de l'Etat de 25 % du montant des travaux HT et subvention du SEHV de 9 775 €.

*Lac Saint-Fortunat – Aire de jeux* : les travaux sont terminés. Il reste à percevoir une subvention de 4 230 € du Conseil départemental.

*Eglise – Restauration de la porte d'entrée* : 7 500 € avec une subvention de 1 994 € du Département et une subvention de 1 709 € de l'Etat.

*Enfouissement de réseaux – Le Brouillet* : 15 000 €.

*Extension du réseau électrique – Rue Pasteur* : 2 500 €.

*Extension réseau éclairage public – Entrée école* : 6 800 € avec participation du SEHV (2 300 €).

*Modification du branchement électrique du marché* : 2 500 €.

Les principales autres dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts, des amortissements, des travaux en régie et du déficit de la section d'investissement.

**La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement** grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'Etat, du FCTVA, à un virement de la section de fonctionnement, à l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé et des amortissements.

**Vote des taxes locales** : pour l'année 2020, la Commune n'enregistre pas de baisse de dotations et le résultat 2019 étant excédentaire, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour cette année (foncière bâtie et foncière non bâtie).

## *Programme de voirie 2020*

Cette année, les routes qui vont être renforcées sont les suivantes : Busseroles (de la RD 59 jusqu'à l'entrée du village), la Petite Estrade (de la Petite Estrade jusqu'à la RD 59a), de La Bastide jusqu'à Puy Hoby, Le Païsseix (entre RD 46 et RD 20) et rue du 19 mars 1962 jusqu'à l'entrée du camping.
4 entreprises ont répondu à la consultation. L'entreprise retenue est COLAS pour un montant de 76 497,50 € HT.

## *Modification des commissions*

Des membres ont été ajoutés à certaines commissions :
• *Personnel communal* : François Gayot
• *Voirie, assainissement* : Nora Sabourdy Schneider
• *Camping, plan d'eau, installations sportives* : Jim Tran
• *Ecole, regroupement pédagogique intercommunal, centre de loisirs* : Karine Bula-Lafont

## *Commission Communale des Impôts Directs*

Le Conseil municipal soumet à l'agrément de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Vienne une liste de 24 contribuables, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

## *Comité consultatif de lecture du bulletin municipal*

Les nouveaux membres sont : Colette Malagnac, Valérie Bethoule, Christine Sazerat, Lucienne Gayot et Agnès Lafarge.

## *Groupes de travail*

• *Sentiers de randonnée* : Jean François Boyer, Maud Gerbaud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Stéphanie Pouplier
• *Renégociation du contrat de l'éclairage festif* : Patrick Précigout, René Paraud, Maud Gerbaud, Jim Tran, Caroline Dupeyroux
• *Renégociation du contrat de maintenance des chaudières* : Benjamin Tournois, Jim Tran, Hubert Doudet
• *Renégociation des contrats d'assurance (biens et personnel)* : Claudine Pradier, Patrick Précigout, François Gayot

## *Tarifs cantine*

Les tarifs pour la cantine à partir de septembre 2020 sont fixés à :
• 2,63 € le repas avec paiement par système d'abonnement au demi-trimestre
• 3,48 € le repas avec paiement sur décompte, selon les repas consommés
• 6,06 € le repas pour les maîtres et autres personnes
• 2,63 € le repas pour les jours de grève et les jours de neige (notamment pour les enfants qui sont scolarisés à Les Cars et qui ne peuvent pas prendre la navette).

## *Tarifs garderie*

Pour information, le tarif reste inchangé : 2,15 € matin, 2,15 € le soir, 1,50 € à partir du 2ème enfant.

## *Tarifs transports scolaires*

La Région qui gère les transports scolaires applique une tarification en fonction du quotient familial.
La Commune participe actuellement sur le transport pour l'école primaire.
Après débat, il a été décidé que la Commune participerait à 50 % du montant pour les enfants du primaire et à 100 % du prix de la navette entre Flavignac et Les Cars.
Pour le collège, il n'y a pas de participation de la Commune.

## *Tarifs buvette lac Saint-Fortunat*

Les tarifs des produits vendus à la buvette pour la saison 2020 sont fixés à :

• Glaces : Magnum : 2,50 €
Twister / Lipton Ice Tea : 1,50 €

• Boissons : canette 33 cl : 1,50 €
eau 0,5 l : 0,50 €
café : 1 €

• Confiseries : barres chocolatées/Smarties/M&M's 45 g : 1 €
sucette XXL : 0,60 €
sachet bonbons Haribo à l'unité : 0,50 €
Frizzy Pazzy : 0,50 €

### *Personnel communal*

Le contrat aidé CUI/PEC (Contrat Unique d'Insertion/Parcours Emploi Compétences) se termine début septembre 2020. Il est proposé de créer, pour un an, un poste pour augmentation temporaire d'activité à temps non complet (25 heures annualisées).

### *Questions diverses*

• *Fête du 15 août* : en raison des conditions sanitaires, la question est posée sur le maintien de cette fête. Le Conseil municipal souhaite majoritairement conserver la fête du 15 août (animations foraines) ainsi que le feu d'artifice.
• *Salle des fêtes* : si nous avons des demandes de location, elle sera louée sous respect du protocole sanitaire.

## *CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020*

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Jean François Boyer (secrétaire de séance), Hubert Doudet, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud,*
*Absents avec pouvoir : Karine Bula-Lafont, Isabelle Bernard, Jim Tran, Benjamin Tournois*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### *Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020*

Sont désignés 3 titulaires (Christian Desroche, Claudine Pradier, Jean François Boyer) et 3 suppléants (Caroline Dupeyroux, Patrick Précigout, Nora Schneider)

### *Feu d'artifice du 15 août*

Le Conseil municipal décide de maintenir le feu d'artifice du 15 août malgré les circonstances sanitaires et retient la société Auterie Artifices pour un montant de 6 200 €. Une clause de sauvegarde est prévue en cas d'empêchement (report du contrat sur une autre date ou l'année prochaine).

Vote : 14 pour et 1 abstention

### *Commission de contrôle de la liste électorale*

Le Conseil municipal désigne Claudine Pradier (titulaire) et Hubert Doudet (suppléant).

### *La Poste*

Monsieur le Maire évoque les échanges qu'il a eus avec la direction de La Poste au sujet des horaires et notamment sur la fermeture cet été du bureau le samedi matin. La Poste assure que cet état est transitoire et est lié à la crise sanitaire.

### *Achat pour le restaurant scolaire*

Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise Tout pour le froid de 3 305 € HT pour la fourniture d'une unité de refroidissement pour le restaurant scolaire.

### *SEHV*

Le Syndicat Energie Haute-Vienne propose un audit énergétique pour un bâtiment communal. Le Conseil municipal retient à priori le bâtiment de l'école maternelle.

# *TRAVAUX DIVERS*

## ***TRAVAUX EN RÉGIE***

Installation de 3 nouveaux jeux autour du lac

Fabrication d'une table de pique-nique aux normes handicapés

Réfection d'un jeu au lac

Réalisation d'un plan incliné à l'école

## ***SALLE DES FÊTES***

Les peintures de la grande salle des fêtes et du hall ont été refaites : murs et portes pour la salle, portes et rampe d'escalier pour le hall.
Ces travaux ont été réalisés par Patrick Comte, peintre à Flavignac pour un montant de 8 757 € HT.
Ils ont été subventionnés à hauteur de 20 % par le Conseil départemental et 25 % par l'Etat.

Nous avons pu bénéficier d'aides par CertiNergy via le PNR Périgord-Limousin pour isoler des combles de bâtiments communaux. Les bâtiments concernés sont : la salle des fêtes, l'école élémentaire et le dortoir de la maternelle.
Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Compte Isolation de la Charente qui intervient pour CertiNergy.
Le montant est de 4 220 € dont 3 038 € de prime CEE soit 72 %.
Le reste à charge pour la Commune s'élève à 1 181 €.

## GROCK CAFÉ

Les travaux de l'usine Grock Café située rue Mozart sont terminés.
Ces travaux avaient pour but de couvrir le quai de déchargement en cas de mauvais temps et de stocker du matériel à l'abri.
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Goudy pour un montant de 8 400 € HT.
Ce bâtiment, appartenant à la Commune, est loué à l'entreprise Grock Café qui emploie 7 à 9 personnes pour la fabrication de chaises de terrasse en rotin naturel et châtaignier.

*Chez Maison Grock, nous souhaitons vous proposer des **produits Eco responsables** avec un autre matériau noble et naturel : le châtaignier issu des forêts limousines et travaillé dans nos ateliers près de Limoges.*

## RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DANS LE CENTRE BOURG

Pendant une bonne partie du printemps, les pelleteuses de l'entreprise Pradeau TP ont été très actives à Flavignac, perturbant quelque peu la circulation et l'accès aux commerces et services.
Les réseaux d'eau et d'assainissement ont été renouvelés dans le cœur de l'agglomération (champ de foire et abords). Vieilles de plus de 80 ans pour les plus anciennes canalisations d'eau potable et d'une cinquantaine d'années pour l'assainissement, il devenait impératif de renouveler ces installations vétustes afin de les rendre plus efficaces et rationnelles.
Le renouvellement du réseau d'eau potable a été pris en charge par le syndicat Vienne Briance Gorre.
Concernant l'assainissement, la première tranche de travaux, d'un montant de 135 370 € HT bénéficiant de subventions à hauteur de 60 % de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de 20 % du Conseil départemental, est désormais terminée.
Une prochaine tranche de renouvellement du réseau d'eaux usées du bas de la rue Pasteur sera à programmer. Ce renouvellement des réseaux était nécessaire avant que les travaux de requalification du centre bourg ne débutent, très certainement en 2021.

# VIE COMMUNALE

## *AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS*

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

## *VIDANGE DU LAC SAINT-FORTUNAT*

La vidange du lac a eu lieu le samedi 18 janvier.
La dernière vidange remontait à l'automne 2012 car, faute d'arrivée d'eau suffisante, nous n'avions pas eu l'autorisation de la faire ces dernières années.
La Préfecture a bien voulu accorder une dérogation pour le mois de janvier 2020.
Le résultat fut décevant avec très peu de poissons : 170 kg de gardons, 17 kg de sandres, 16 kg de brochets et 220 kg de tanches.
Le rempoissonnement est indispensable. Malheureusement, les piscicultures n'ont eu que très peu d'alevins à cause des périodes de sècheresse consécutives.
Quelques buses ont été posées au fond du lac pour permettre aux poissons de s'y refugier pour échapper aux grands cormorans.
Nous voulions remercier les bénévoles qui ont répondu présents, les personnes qui ont prêté du matériel et les employés municipaux.
Un repas offert par la municipalité a clos cette demi-journée pêche.

## ***ACHAT DE MATÉRIEL***

La municipalité a décidé de remplacer la cureuse de fossés.
Nous avions auparavant une cureuse montée sur le même bras que l'épareuse.
Mais, pour cet achat, nous avons opté pour une cureuse indépendante.
Cette machine de marque GREFFET a été achetée aux Etablissements BOUCHAUD à Châlus pour un montant de 11 940 € TTC.

## ***ÉCOLE***

Le mardi 30 juin a eu lieu la remise des dictionnaires, aux enfants de CM2, offerts par les municipalités de Flavignac et de Les Cars.
Cette remise a eu lieu en présence des Maires, des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) et de l'Inspecteur de l'Education nationale du secteur qui a offert à chaque élève un livre sur les fables de Jean de La Fontaine.
Le premier degré se termine pour 24 enfants. Souhaitons-leur toute la réussite possible dans la poursuite de leur parcours scolaire !

Photo prise le jour de la remise avec en haut à droite Madame TARLET, institutrice de la classe.

***Vive le vent, vive le vendredi, c'était le jour de la sortie……et du pique-nique.***
Vendredi 3 juillet, le dernier jour de l'école s'est terminé par un pique-nique à midi sur le bord du lac Saint-Fortunat. Les enseignants, les ATSEM, le personnel, des élus et les enfants se sont retrouvés autour de bonnes grillades cuites par nos 2 cuisiniers du jour, René Paraud et Jim Tran que nous remercions.
Ils étaient étroitement surveillés par la cantinière…….

## *OBSERVATIONS ORNITHOLOGIQUES*

Le 1er février, la migration prénuptiale a débuté avec de nombreux passages de grues pour un total de 77 000 individus et 158 700 pigeons ramiers.

En ce début de printemps, un petit rapace est arrivé sur la Commune : l'élanion blanc.
Il y a 20 ans, il nichait en Espagne et au Portugal. Avec le réchauffement climatique, il est remonté par les Pyrénées et depuis colonise la France ! Nous l'observons régulièrement sur la Commune mais seulement de passage.
Cette année, un individu a été vu le 21 février et tous les jours par la suite.
Bruno Labidoire a trouvé un couple qui tentait de nicher. Des petits sont nés mais n'ont pas survécu.
Entre temps, un autre couple s'installe sur la Commune et s'accouple. La femelle, à l'heure actuelle, couve.
Ce sont donc 2 couples nicheurs sur la Commune pour cette espèce encore rare en Limousin. Nous espérons que des jeunes s'envoleront !

Elanion blanc
Photo de Christophe Mercier

13 ans qu'on ne l'avait pas vu sur Flavignac : un bécasseau variable en halte au plan d'eau.
Cet oiseau niche au nord de l'Europe jusqu'en Arctique.

Le hibou moyen-duc a niché à Eynanças, après les Grands-Monts l'an dernier.

Bécasseau variable
Photo Christophe Mercier

Bihoreau gris
Photo Christophe Mercier

Hibou moyen-duc à Eynanças
Photo Violaine Buisson

Nous sommes au milieu de l'été et déjà certains oiseaux commencent à descendre en Afrique. Début juillet, un chevalier cul blanc et 4 bihoreaux ont été aperçus au lac Saint-Fortunat.
Nous attendons avec impatience les premières cigognes traversant le ciel flavignacois.

Jean-Louis Vareille, Patrick Précigout

## *RECENSEMENT DE LA POPULATION*

Le recensement de la population pour notre Commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.
Nous sommes à la recherche de 2 agents recenseurs pour effectuer cette mission. Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, merci de contacter le secrétariat de mairie.

## *PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL*

Le nouveau PLUi est entré en vigueur le 5 juin 2020.
De nombreux terrains ont changé de zonage.
Les nouvelles données sont consultables sur le site : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr dans l'onglet « cartographie ».
Si vous ne disposez pas de connexion à internet, vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de mairie.

## *UNE CENTENAIRE À FLAVIGNAC*

Léonie Boyer est née le 7 août 1920 à Lavignac, il y a donc 100 ans.
Elle a rencontré son futur mari Adrien Frugier alors qu'ils étaient tous les 2 commis boulanger à Nexon.
Ils se sont mariés en 1942 à Bussière-Galant. Le couple a donné naissance à 4 filles. Elle a aujourd'hui 5 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants.
Ils ont vécu pendant 31 ans au lieu-dit « Le Peyrat ». Alors que son mari était employé à l'entreprise Mazabraud, Léonie élevait à la ferme une centaine de cochons, quelques vaches et autres animaux.
A la retraite en 1981, ils sont venus habiter leur maison située à l'angle de la rue Saint-Fortunat et de la rue Michelet où elle vit encore aujourd'hui.
Jusqu'à ces dernières années, Léonie travaillait encore son jardin.
Un des secrets de cette très belle centenaire, c'est qu'elle est très entourée par toute sa famille.
La municipalité a souhaité marquer ce centième anniversaire en lui offrant des fleurs.

## *UN NOUVEAU MAÇON À FLAVIGNAC*

## *LA BRASSERIE CERVA D'OC S'INSTALLE À FLAVIGNAC*

La brasserie Cerva d'Oc vient de fêter ses 15 ans !
Et elle va bientôt fêter son déménagement à Flavignac, à La Terrade.
Les travaux ont pris un peu de retard mais à l'automne, l'ancienne bergerie sera prête à recevoir cuves et bouteilles, fermenteurs et céréales.
Coup de cœur pour ce lieu magnifique, accueil très souriant de nos voisins, tous les ingrédients pour une installation réussie.
La boutique est déjà bien avancée. Elle abritera les bières Cerva d'Oc mais pas seulement.
D'autres produits locaux viendront trouver leur place : savons, miel, vin, jus de pomme, farine, huile, petite vannerie, café... et bien sûr, gelée de bières et farine de drêches !
En attendant avec un peu d'impatience le moment d'inaugurer la nouvelle brasserie !

Contact : Maud Pressigout au 06.63.62.94.38 – maudpressigout@yahoo.fr

## *DU NOUVEAU SUR LE MARCHÉ DU MERCREDI MATIN*

Tous les 3èmes mercredis du mois, un commerce ambulant de vente de vêtements est présent sur notre marché depuis le mois de juillet.

# HISTOIRE DE LA COMMUNE

**Flavignac, la création du *Champ de Foire* et l'entrée dans la modernité (1880-2020)**
*1ère partie*

Jean François Boyer[1]

*La municipalité, les maîtres d'œuvre retenus, les commerçants et les riverains associés préparent désormais activement l'aménagement du centre-bourg. La première phase concernera ce qui est devenu aujourd'hui la place principale de Flavignac, la* place du Général de Gaulle, *plus connue sans doute sous son ancienne appellation,* le Champ de Foire. *En préalable à ces aménagements, il nous a semblé intéressant et instructif de retracer l'histoire de cet espace public, créé il y a 140 ans seulement, ce qui est finalement très récent au regard de l'histoire bimillénaire de Flavignac.*

Jusqu'au début du XIXe siècle, il n'y avait que très peu de foires organisées dans le canton de Châlus (7 par an à Châlus et seulement 2 aux Cars) [2], ce qui ne favorisait pas les échanges et gênait notamment la commercialisation des productions agricoles. Sous la Restauration, le 14 mai 1829, la municipalité de Flavignac, commune qui compte alors environ 1500 habitants, demande l'autorisation de créer 8 foires annuelles en argumentant notamment sur le fait que la commune produit dès cette époque de nombreux bestiaux pour la boucherie. Cette demande ne semble pas avoir abouti puisque le conseil demande à nouveau le 10 février 1836, puis le 4 février 1837, l'institution de 6 puis 12 foires. En vain. Il semble cependant que des marchands et camelots s'installent déjà depuis longtemps le dimanche matin devant l'église puisque le maire fait adopter le 2 août 1832 des droits de place à leur intention, droits qui ne seront semble-t-il jamais vraiment mis en recouvrement. Après une nouvelle demande, toujours infructueuse, en mai 1850, la Commune paraît avoir finalement obtenu gain de cause en 1865, car 6 foires annuelles et un marché hebdomadaire se tiennent effectivement dans ces années-là. Le conseil demande à l'administration préfectorale le 9 février 1868 de passer leur nombre à 12 par an, pétition qu'il réitère le 30 mai 1869. Ces foires connaissent probablement un certain succès dès l'origine. Elles ne cesseront de prospérer au moins jusque dans les années 1880, d'autant que l'élevage, en particulier bovin, connaît dans la même période un fort développement dans la commune.

L'ampleur prise par ces manifestations posait cependant de plus en plus de problèmes d'organisation. En effet, le bourg de Flavignac, beaucoup plus réduit qu'il ne l'est actuellement, comprenait essentiellement une rue principale (actuelle rue Pasteur) venant de Les Cars qui aboutissait sur la place de l'église, place qui formait alors une petite butte correspondant à un ancien cimetière[3]. Le bourg lui-même (bâtiments, annexes, cours et jardins) s'inscrivait alors complètement dans un rectangle de 300 m de long sur 150 m de large environ en légère surélévation par rapport aux prés et champs environnants (fig. 1 et 2). Cette structure était héritée directement de l'organisation médiévale du village.

Tous les espaces publics étaient donc encombrés les jours de foire. Il semble que les marchands forains s'installaient pour la plupart dans la rue principale. Si les nombreux ovins étaient parqués le long de la route de Lavignac, vers l'école, jusqu'au ruisseau de la Nation, les bovins quant à eux étaient regroupés au cœur du bourg sur la place de l'église. On imagine les difficultés de circulation et les risques d'accidents encourus dans ces espaces étriqués. Il devenait impossible « vu l'extension prodigieuse prise par les foires de Flavignac, de les tenir sur la petite place de l'église et sur les routes

[1] Je remercie Marie-Thérèse Pauliat et Claudine Pradier pour leur aide et relecture.

[2] Il s'agit des deux principaux centres de pouvoirs féodaux locaux liés à des châteaux importants. Ces foires sont peut-être à regarder comme des survivances des foires et marchés médiévaux mis en place par les seigneurs de ces châteaux.

[3] Cette place fut abaissée d'un mètre ou plus vers 1890 et les rues adjacentes en partie remblayées pour améliorer la circulation en réduisant les pentes. Autrefois, on devait descendre quatre marches pour entrer dans l'église.

aux abords du bourg ». Dès 1880, le maire Amédée Vignéras et son conseil se préoccupèrent par conséquent de créer un Champ de Foire digne de ce nom.

Deux projets radicalement différents furent en concurrence. Le premier, qui aurait consisté en la création d'un foirail près du ruisseau du Brouillet sur la route de Nexon, entre l'école et le cimetière, présentait nombre d'inconvénients :

- emplacement trop excentré, trop humide et trop froid,
- instabilité des terrains,
- espace trop étroit,
- obligation pour les bouchers de Limoges, principaux acheteurs des bestiaux, de traverser le centre-bourg et la place de l'église où étaient installés les « petits marchands forains »,
- difficultés engendrées par les enterrements survenant les jours de foire…

Figure 1 : le bourg de Flavignac en 1814 (extrait du cadastre, Arch. municipales, 1 G 1)

Mais surtout comme l'indique la délibération du conseil municipal, ce premier projet n'était soutenu que par trois riverains du terrain proposé, forcément très intéressés par cette opportunité. C'est donc un autre projet, qui avait reçu le soutien, par le biais d'une pétition, de « tous les habitants du bourg moins trois », qui fut retenu. Le 15 mai 1881, le conseil municipal vota l'acquisition d'un pré dénommé « derrière les Pradelles » grossièrement triangulaire d'une surface d'environ 4000 m² jouxtant le flanc nord du bourg et bordé par la route de Gorre, ce qui le rendait plus central, par rapport au bourg et au territoire communal, que l'autre proposition (fig. 2). L'achat de ce terrain appartenant à un certain Meynieux coûta 2400 francs, financé par un emprunt[4]. Le pré fut viabilisé et mis au niveau de la route de Gorre.

Cependant, on se rendit compte bien vite que la disposition des lieux posait un autre problème : les personnes pénétrant dans le bourg par la rue principale en venant de Les Cars étaient obligées de faire un détour par la place de l'église pour accéder au nouvel espace public. Le maire négocia donc avec la famille Carreau l'acquisition, au travers d'anciens jardins, de l'emprise nécessaire à la création d'une nouvelle rue joignant la rue principale (actuelle rue Pasteur) à la route de Gorre et limitant de fait la nouvelle place au sud (fig. 2). En compensation partielle, un chemin inutilisé fut aliéné au profit de M. Carreau. Le conseil entérina cet échange le 12 février 1882 même si quelques réclamations, vite balayées, furent émises lors de l'enquête publique. Bordé par des rues sur deux côtés et par l'ancien bourg sur le troisième[5], ce nouveau Champ de Foire ne pouvait que devenir à brève échéance le nouveau centre névralgique de l'agglomération.

[4] Le conseil municipal comptait financer pour partie cet achat par la vente du terrain « communal » appartenant « aux habitants du haut du bourg » (il s'agit de l'actuel communal dit «des Palennes ») comme il le décida le 30 mars 1880. Mais il dut très vite y renoncer, par une nouvelle délibération en date du 10 octobre de la même année, devant l'opposition résolue des dits habitants.

[5] Cette dernière limite au contact des jardins de l'ancien bourg, qui n'était pas strictement rectiligne lors de l'achat du pré, fit l'objet de procédures d'alignement en 1889-1890.

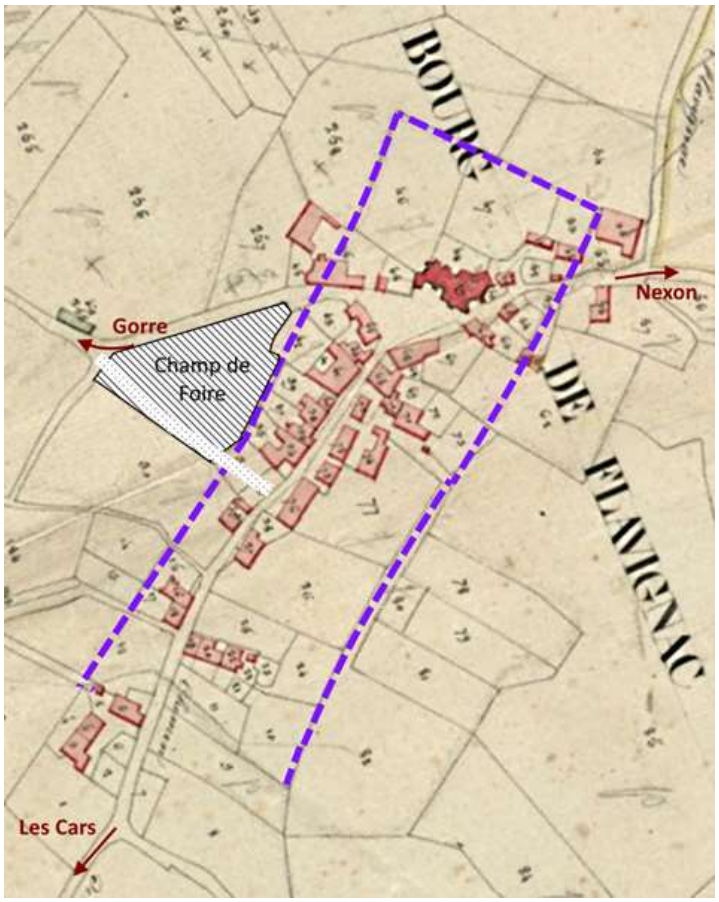


Figure 2 : L'emprise du bourg médiéval (tirets bleus), le nouveau Champ de Foire (hachures), la nouvelle rue (grisé clair)

Il convient de souligner ici l'importance capitale du choix fait par la municipalité en 1881 puisque l'installation de ce nouvel espace public conditionna en effet directement les développements ultérieurs du bourg qui commença, en cette fin du XIX$^{e}$ siècle, à sortir franchement de son emprise médiévale. Très vite, en effet, les riverains commencèrent à construire des maisons d'habitations, mais aussi des boutiques d'artisans et des magasins (tailleur, épicier, boucher, sabotier, cafetier, etc.). Ce fut notamment le cas le long de la route de Gorre dès les années 1880, puis le long de la nouvelle rue au sud. Un peu plus tôt ou de façon contemporaine, une première maison fut bâtie dans l'angle nord-est de la place le long de la limite de l'ancien bourg (fig. 3), ce qui constituait une nouveauté : en effet jusqu'au XIX$^{e}$ siècle, toutes les façades des maisons donnaient sur un espace public à l'intérieur de l'ancien bourg médiéval (rue principale, place de l'église…).

*A suivre…*

Figure 3 : le Champ de Foire vers 1900-1906

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :


- Archives municipales de Flavignac : 1 D (Conseil municipal), 1 G (Contributions directes, cadastre), 1 M (édifices publics), 1 O (travaux publics et voirie).
- Jean François Boyer, « Flavignac, du domaine agricole antique au bourg rural de la fin du Moyen Âge », dans *Le Village des Limousins, Etudes sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, J. TRICARD (dir.), Limoges, 2003, p. 61-74.
- Joseph Bureau, *Monographie de Flavignac*, Limoges, 1914.

# *INFOS DIVERSES*

## ***SYDED***

### Les nouvelles obligations réglementaires de tri

**L'article 70 de la loi de transition énergétique du 17 août 2015** impose l'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire français d'ici à 2022.
En effet, auparavant, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en carton et des papiers.
**Le département de la Haute-Vienne anticipe cette échéance** grâce à la modernisation du centre de tri de Limoges Métropole qui sera opérationnel pour **accueillir et trier ces nouveaux emballages dès le 1er juillet 2020.**
**« Tous les emballages se trient »**
**Initialement prévue le 1er mai** sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne, l'extension des consignes de tri **a été repoussée au 1er juillet en raison de l'arrêt des activités économiques pendant le confinement avec notamment la suspension d'une partie des travaux de modernisation du centre de tri de Limoges Métropole.**

### Quels déchets cela concerne-t-il ?

Cette extension des consignes va **simplifier le geste de tri pour les habitants** : en plus des bouteilles et flacons plastiques, ce seront **toutes les barquettes en plastiques, les pots et toutes les boîtes en plastiques, les sacs, sachets et films plastiques, mais aussi tous les petits emballages métalliques : capsules de café, emballages vides de médicaments, bouchons métalliques…** qui pourront se trier.
Tous ces emballages seront à déposer dans **les conteneurs jaunes des éco-points** implantés sur le territoire du SYDED ou dans les **bacs de tri du Val de Vienne**.

### Les bons gestes :

**- Ne pas laver les emballages, ils doivent juste être vides de tout contenu**
**- Déposer les emballages en vrac, sans les imbriquer les uns aux autres, sans sac**
**- Ne pas compacter les bouteilles, flacons et briques pour un tri plus efficace**
**- Toutes les consignes sont à retrouver le site du Syded www.syded87.org ou sur www.consignesdetri.fr développé par CITEO.**

## *SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE*

**Travaux de restauration de la végétation sur l'Arthonnet.**

**Lancée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) en 2018, la seconde tranche de travaux de gestion de la végétation des cours d'eau s'est achevée sur l'Arthonnet.**

La seconde tranche de ce programme pluriannuel a débuté en 2018 sur les ruisseaux du Cramoulou et de la Vergogne (secteurs de Meilhac, Burgnac, Cieux, Oradour-sur-Glane). Pour mener à bien ce programme reconnu d'intérêt général, le marché avait alors été attribué à l'entreprise Des Racines Aux Branches, qui travaille ici en partenariat avec Marc Denis, en traction animale.

Depuis l'été 2019, les berges de l'Arthonnet étaient ciblées.

Il s'agissait principalement de retirer les embâcles* les plus gênants, ceux qui bloquent les sédiments et empêchent la circulation des espèces animales qui ont besoin de remonter et descendre les cours d'eau au cours de leur cycle annuel. Quelques arbres de berge ont aussi été coupés alors que la repousse a été favorisée à d'autres endroits, afin de rétablir une alternance de secteurs ombragés et ensoleillés propice à la flore et à la faune.

En parallèle, sur les secteurs où cela était nécessaire et où les propriétaires et exploitants sont d'accord, les cours d'eau sont protégés par la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs de substitution pour le bétail. Tout cela permet de protéger les berges parfois fortement dégradées par le piétinement du bétail et de préserver la qualité de l'eau au bénéfice des milieux aquatiques mais aussi du bétail lui-même.
Le chantier s'est déroulé de l'amont vers l'aval, c'est-à-dire qu'il a commencé près des sources du ruisseau (Aurin, dans la forêt de Les Cars) et s'est dirigé vers sa confluence avec l'Aixette, à Saint-Martin-le-Vieux.
Nb : une réunion publique pour informer les riverains avait eu lieu le 2 juillet dernier à Flavignac.

*Objet solide emporté par les eaux lors d'une crue puis bloqué dans le lit de la rivière

Réalisation d'un peigne au Moulin des Mingoux

**Contacts :**
Anna BURGUET
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
38, avenue du Président Wilson
87 700 AIXE SUR VIENNE
☎ 05.55.70.56.64
Fax. 05.55.70.30.21
a.burguet-sabv@orange.fr
www.syndicat-bassin-vienne.fr

# *RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS*

Spectacle de Noël pour les enfants du RPI Flavignac-Lavignac-Les Cars
19 décembre 2019

Vœux du Maire
19 janvier 2020

Cérémonie du 8 mai en comité restreint en raison de l'épidémie de coronavirus

# *AGENDA DES MANIFESTATIONS*

***SEPTEMBRE***

Samedi 19 et dimanche 20 : Journées européennes du patrimoine
Visites libres de l'église de Flavignac et de Texon

***OCTOBRE***

Dimanche 25 : Cyclo-cross par l'Union Cycliste de Condat

***NOVEMBRE***

Dimanche 15 : Repas de fin d'année par Flavignac Loisirs

***DÉCEMBRE***

Samedi 19 : Marché de Noël
Jeudi 31 : Réveillon par Cadanses Folk

---

Agenda des manifestations disponible à **l'Office de Tourisme au 05.55.58.28.44**
**et sur www.tourisme-nexon-chalus.fr**
Récapitulatif des manifestations de la Commune disponible sur **www.flavignac.fr**
**Ce calendrier est susceptible de modifications selon l'évolution du contexte sanitaire.**

# VIE ASSOCIATIVE

## AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

L'Amicale Sportive de Flavignac a vécu une saison 2019-2020 très compliquée.
Le démarrage fut pénalisé par un manque de condition physique évident à cause de l'absence d'un trop grand nombre de joueurs aux entraînements. L'équipe ne faisait face qu'une mi-temps, s'écroulant complètement en seconde période. Ce manque de sérieux a démoralisé et découragé l'entraîneur qui a laissé sa place avant la trêve de fin d'année.
A la reprise début 2020, la cadence des rencontres a enfin créé des automatismes et a remis à niveau physiquement le groupe. L'équipe s'est enfin mise à gagner quelques rencontres et une bonne cohésion s'est mise en place.
Hélas, la Covid-19 a mis fin au championnat prématurément.
L'équipe, suite aux bons résultats du moment, avait gagné son maintien.
Comme tous les ans début juin, la Ligue de Nouvelle-Aquitaine nous a demandé de faire le renouvellement informatique des licences auprès des joueurs. Après plusieurs rappels, la plupart des joueurs peu motivés n'ont pas daigné répondre et nous faire part de leurs intentions.
Malheureusement, plusieurs dirigeants ayant des problèmes de santé ont souhaité prendre un peu de recul.
La date de fin des engagements étant arrivée, une réunion du bureau s'est tenue pour faire le point de la situation.
Après délibération et vote, il a été décidé à l'unanimité de mettre le club en inactivité pour la saison 2020-2021.
Dommage car cette saison, le club allait fêter ses 50 ans d'activité depuis la reprise en 1971 !
Le bureau espère que les joueurs reviendront et que nous pourrons repartir sur de meilleures bases avec de la volonté et de la motivation et encadrés par plus de dirigeants.

## UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Une saison et une année 2020 qui s'est peut être achevée le dimanche 16 février à l'occasion de la randonnée VTT et pédestre Les Feuillardiers. Cette dernière avait dû être annulée début novembre pour cause de pluie et vent violent.
Qu'en sera-t-il jusqu'à la fin de l'année ? Nous n'avons aucune manifestation sportive programmée et la fête du cidre prévue le dimanche 18 octobre ne peut pas être envisagée tant que les conditions sanitaires imposées par la Covid-19 seront applicables.
Mais les sorties route et VTT ont repris et le plaisir de rouler à nouveau ensemble motive adhérents et licenciés.
Si vous le souhaitez, vous pouvez à tout moment nous rejoindre.
Merci encore à toutes celles et ceux qui nous font confiance ; protégez-vous par rapport au virus et nous l'espérons : « à très bientôt pour retrouver nos animations ! »

Sortie au lac charentais à Massignac

## COMITÉ DE JUMELAGE

Ce début d'année ayant été assez chaotique, les occasions de nous rassembler ont été très limitées. Cependant, tout n'aura pas été négatif.
Effectivement, nous avons obtenu un bilan plus que positif pour notre concours de belote. Nous avons beaucoup appris de nos erreurs passées en organisant celui-ci le dimanche après-midi au lieu du samedi soir. De plus, la répartition des lots en amont a grandement facilité leur attribution à la fin du concours. Les cinquante équipes ont été majoritairement satisfaites de leur après-midi. Nous remercions une nouvelle fois les donateurs ainsi que les bénévoles de leurs générosité et efficacité.
La crise sanitaire nous a compliqué sérieusement la tâche pour notre désormais traditionnelle soirée choucroute. Le couperet de l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes n'étant tombé que la veille, il était inespéré que toutes nos réservations se soient transformées en plats à emporter. Cette mobilisation nous a permis de limiter les pots cassés et nous vous en remercions chaleureusement.
Malheureusement, cette pandémie nous a privés de notre assemblée générale ainsi que de notre voyage pour la Fête de la Bière à Dietenhofen.
La question reste en suspens en ce qui concerne le Marché de Noël à Dietenhofen.
Si vous voulez rejoindre notre Comité de Jumelage, pour tisser des liens forts entre nos deux Communes, contactez les co-présidents **Eric Coussy : 06.13.51.68.15** ou **Mickaël Bourdolle : 06.22.91.58.01.**

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire de Flavignac reprendra les cours le lundi 7 septembre et le jeudi 10 septembre avec les précautions en vigueur à la rentrée. Nous conseillons à chaque participant de prendre une serviette personnelle, le matériel étant stocké sur place.
Le cours du lundi de 20h30 à 21h30 est assuré par Catherine. Elle propose des exercices de cardio, d'étirements, de renforcement musculaire, des notions de yoga, de pilates, de relaxation.
Le cours du jeudi de 15h15 à 16h15 est assuré par Carmen. Elle propose aussi, avec sa personnalité, des exercices comme le lundi.
Des activités marche seront mises en place. Une balade historique ou autre aura lieu pendant l'année, le programme n'est pas encore établi.
L'assemblée générale de l'association aura lieu courant septembre.
Nous accueillerons, comme les autres saisons, Cinéplus en Limousin pour un film projeté le deuxième mercredi du mois. La séance de septembre n'est pas encore programmée.
Nous espérons nous retrouver nombreux dans la joie et la bonne humeur à la rentrée et que cette activité qui apporte à tous du bien-être et de la bonne santé recommence comme avant dans la convivialité que nous avons toujours essayé de partager.
Toute l'équipe de la Gymnastique Volontaire vous dit : « à très bientôt ».

Adhérents de l'association

Balade historique 2019

## *FLAVIGNAC LOISIRS*

Le club des anciens a tenu son assemblée générale le mardi 7 janvier dernier.
Le Conseil d'administration a été renouvelé sans changement. Le nombre d'une cinquantaine d'adhérents reste constant.
Après la réunion, les galettes des rois ont été servies.
Mardi 4 février ce fut le tour des crêpes. L'après-midi s'est poursuivi par un joyeux loto : pas de machine à laver à gagner mais coquillettes et boîtes de thon !!
Le lendemain, mercredi, les beloteurs ont reçu la visite des petits enfants du centre de loisirs. Ils ont servi les crêpes qu'ils avaient confectionnées avec leurs animatrices. Ce fut un plaisir partagé par tous.

Mardi 25 février, les anciens se réunissaient autour du bon pot au feu de Mardi Gras au restaurant Le Saint-Fortunat.
Mais, le 16 mars, le grand confinement a sonné et nous a obligés à cesser toutes nos activités.
Pendant cette période qui a paru interminable, la présidente et les membres du Conseil ont essayé de communiquer et prendre des nouvelles des uns et des autres. Dès la permission de la mairie, la belote a repris le mercredi. Quelle joie de se retrouver après 3 mois d'interruption !
Nous souhaitons très fortement reprendre le cours de nos activités à partir du 1er septembre prochain, si nous en avons l'autorisation.

## *TTFL TENNIS DE TABLE FLAVI LOISIRS*

Motivés par une envie commune de jouer au tennis de table à Flavignac, nous avons créé TTFL en ce début d'année.
Notre objectif est la pratique en loisirs de ce sport (que nous avons tous pratiqué il y a plus ou moins longtemps !) dans la convivialité. Nous ne sommes pas affiliés à une fédération sportive.
L'activité se déroulera à la maison des associations et démarrera en septembre dans le respect des règles d'hygiène applicables à cette période.
L'éclairage de la salle a été complétement revu par Emmanuel Maisonnier, également actif à l'UC Flavignac, que nous remercions vivement !
Au plaisir de nous retrouver autour des tables pour des parties disputées !
Pour nous contacter : Eric au 05.55.36.95.34 ou François au 06.76.41.77.79
Voici le bureau :
Eric Dal : président ; François Morlier : trésorier ; Isabelle Morlier : trésorière adjointe ; Dorothée Dal : secrétaire ; Aurélie Browang : secrétaire adjointe ; Christophe Lagneau et Tony Marchive : membres.

## *CADANSES FOLK*

**La danse traditionnelle, vous connaissez ?**

Depuis plus de 20 ans, l'association **Cadanses Folk** propose, dans la salle des fêtes de Flavignac, des ateliers de danses et musiques traditionnelles. Ces moments conviviaux, ouverts à tous et sans limite d'âge, vous permettront de vous familiariser avec les rythmes entraînants des bourrées, mazurkas, scottishes, valses, cercles, sautières…et de vous faire de nouveaux amis.
Les ateliers ont lieu tous les quinze jours le mardi de 20h30 à 22h30. La première partie de la soirée jusqu'à 22h est consacrée à l'apprentissage des pas de danse grâce à notre animatrice Anne-Marie. Puis de 22h à 22h30, un mini bal permet aux danseurs de mettre en pratique leurs acquis et leurs compétences. Différents groupes musicaux viennent jouer pour nos adhérents : 'Nam l'i, Cadanses Folk, Les Fourmis, Tornarem, La Roulotte, Los tres d'àqui …

Malheureusement, la saison 2019-2020 a été brutalement interrompue par le confinement. Cependant, nous avons tout de même pu organiser le réveillon du 31 décembre dans la salle des fêtes de Flavignac où chacun apporte son repas et le partage avec les autres convives. Ce soir-là, une scène ouverte permet à tous les musiciens traditionnels qui le souhaitent d'animer le bal ! Et c'est au son de l'accordéon diatonique, de la vielle, de la cornemuse, du violon, de la clarinette… que l'on se souhaite une bonne année !
Le 7 mars, la troupe « Bat de l'aile » nous a présenté deux pièces de théâtre. Le public était au rendez-vous et a beaucoup ri !

Réveillon du 31 décembre 2019

Soirée théâtre du 7 mars 2020

Nous préparons la prochaine saison 2020-2021 qui devrait débuter, si la situation sanitaire le permet, le 22 septembre.
Nous avons prévu une **soirée « Portes ouvertes »** le mardi 29 septembre à partir de 20h30. Venez nombreux, vous êtes tous invités, nous vous attendrons ! Anne-Marie et les plus aguerris d'entre nous, vous entraîneront sur les rythmes joyeux de la danse traditionnelle !
En fin d'année, bien emmitouflés, venez déambuler dans les rues de Flavignac où une **balade contée aux lampions** vous sera offerte par l'association. Musiciens, conteurs et danseurs enchanteront votre soirée !
Enfin, à la sortie de l'hiver, nous vous proposerons une grande veillée : nous pourrons danser grâce à plusieurs groupes musicaux qui se succèderont sur la scène.

Pour suivre notre actualité, consultez notre site : http://cadansesfolk.org/.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## *DÉVELOPPEMENT DURABLE*

### Aides au compostage et au broyage en 2020

Le SYDED renouvelle cette année son accompagnement auprès des foyers pour jardiner autrement et réduire sa production de « déchets verts ».

- Vente de composteurs (6 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50 % pris en charge par le SYDED).
- Vente de lombricomposteurs à prix aidé (une formation d'une heure sera proposée).
- Accompagnement pour la mise en place de compostage partagé en pied d'immeuble
- Aide financière pour les broyeurs : 100 % du prix de location (plafonné à 100 €, dans la limite d'une location par foyer et par an), de 30 % à 50 % du prix d'achat en cas d'acquisition du broyeur.

Pour pouvoir en bénéficier, retrouvez tous les documents utiles sur le site internet du SYDED (syded87.org) ou sur demande au 05.55.78.67.94.

Quelques conseils : pour vous aider dans la pratique de ces alternatives, vous pouvez consulter le guide de l'ADEME « Mon Jardin Zéro déchet » : http://www.syded87.org/-Pourquoi-reduire-nos-dechets- ou la vidéo ludique du Réseau Compost Citoyen Auvergne Rhône Alpes : https://www.compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org/

**Depuis le 1er juillet 2020, tous les emballages se trient. Vous pouvez donc déposer tous vos emballages, sans exception, dans le conteneur jaune : emballages en métal, en carton, briques alimentaires mais aussi tous les emballages en plastique.**

### Arrêter de vous enflammer !!

Le brûlage des déchets à l'air libre ou dans un incinérateur domestique est très impactant pour notre santé et notre environnement. Encore plus en cette période de crise sanitaire Covid-19, pour laquelle les personnes qui sont fragiles des bronches sont très sensibles au virus.
La combustion de matières plastiques, de bois traité, de déchets verts, de déchets de chantier, de déchets dangereux… est responsable d'émissions de substances nocives.
Pour toutes ces raisons, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale. Malgré tout, ces infractions sont encore trop fréquentes alors que de nombreuses solutions existent pour la gestion des déchets.

*Pour plus d'informations sur la gestion des déchets :*
*05.55.78.67.94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr*

*N'hésitez pas à consulter régulièrement notre page facebook ou à vous abonner :*
*www.facebook.com/ccpaysdenexonmontsdechalus*

Pays de Nexon Monts de Châlus
communauté de communes

# De l'électricité sur mon toit

## Quel est le potentiel solaire de ma toiture ?

Dans le cadre de ses actions liées à **la transition énergétique**, la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus propose un accompagnement des particuliers intéressés par l'énergie photovoltaïque, en partenariat avec **la Citoyenne Solaire.**

Ainsi, « **De l'électricité sur mon toit** » est une opération permettant à toute personne intéressée d'obtenir un ***pré-diagnostic*** gratuit de sa toiture afin d'***identifier son potentiel*** photovoltaïque.

***Vous pourrez ainsi découvrir la surface possible de votre installation, le coût moyen du projet, les gains économiques envisageables ou encore les possibilités de revente ou d'autoconsommation. Cette opération vous est proposée jusqu'au 31 décembre 2020.***

## Comment passer à l'action ?

*Vous êtes intéressés pour bénéficier d'un pré-diagnostic de votre toiture ?*

*Vous souhaitez davantage d'informations sur l'opération ou sur l'énergie photovoltaïque ?*

*Des animations seront organisées au mois de septembre 2020, vous pouvez vous inscrire dès maintenant.*

Contactez la communauté de communes :
developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr
05 55 78 67 94
ou la Citoyenne Solaire
technique@lacitoyennesolaire.fr

La Citoyenne Solaire regroupe des citoyens et des collectivités locales souhaitant participer activement et concrètement à la transition énergétique en se réappropriant les moyens de production d'énergie sur leur territoire.
Site internet : http://lacitoyennesolaire.fr

Pays de Nexon Monts de Châlus
communauté de communes

Région Nouvelle-Aquitaine

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

ma com'com s'engage

pour la transition énergétique avec LA CITOYENNE SOLAIRE

# DESTINATION
## Pays de Nexon - Monts de Châlus

## CÉLÉBRONS L'ÉTÉ INDIEN ...

Le soleil nous quitte plus tôt, mais il est encore de la partie. Timidement les premières gelées pointent le bout de leur nez, il est bien là, l'été indien. Ne vous laissez pas miner par la rentrée et profitez des activités et manifestations que nous offre cette douce «saison». Retrouvez l'agenda complet sur notre site Internet www.tourisme-nexon-chalus.fr et parcourons ensemble les réjouissances à venir par ici ...

Nouveau parcours !

### L'unique parcours Tèrra à vélo en Haute-Vienne

Adhémar, sur les chapeaux de roues

Un nouveau petit poïz, Ziclou fait son apparition pour cette nouvelle saison Tèrra et c'est à Châlus que vous pourrez le trouver ! Rendez-vous au point de départ de la Voie Verte avec vos bicyclettes (possibilité d'en louer sur place) et c'est parti ! 12 km à vélo à travers Châlus et sa campagne pour trouver le trésor d'Adhémar...

### Mais au fait, Tèrra Aventura, Quésaco ?!

**Tèrra Aventura** , c'est une balade originale, une chasse aux trésors de quelques kilomètres qui permet de découvrir le territoire, le patrimoine local et des anecdotes, tout en jouant. Muni de l'application smartphone 100% gratuite « Tèrra aventura » , vous êtes prêts pour l'aventure !
Avec des indices à relever, des énigmes à résoudre et un trésor à chercher, les petits et les grands choisissent d'explorer nos forêts, nos villages… avec l'excitation de trouver le graal : les Poï'z. Ce sont de petits personnages qui peuplent l'univers de « Tèrra Aventura » tout en vous guidant, et leurs badges sont à collectionner. 9 chasses aux trésors à découvrir en Pays de Nexon - Monts de Châlus.

À vous de jouer !

Plus d'informations : Rendez-vous sur le site terra-aventura.fr et sur l'application mobile « Tèrra Aventura » , ainsi qu'à l'Office de Tourisme

### Mais aussi ...

L'Espace Hermeline est encore ouvert jusqu'au 1er novembre ! Une belle idée d'activités au grand air. Sa voisine la Voie Verte est également accessible hors saison, pour se balader à pied, à vélo ou à roller. Pour les amateurs de sensations fortes, rendez-vous au Karting à Pageas. Pendant les vacances de Toussaint, n'oubliez pas les activités à l'Atelier-Musée de la Terre de Puycheny.
Les châteaux sont toujours accessibles à la visite : Châlucet, Châlus-Chabrol, Montbrun (sur réservation). L'été indien c'est aussi le moment idéal pour une jolie balade à cheval, ou une randonnée sur nos sentiers.
Toujours plus d'idées de sorties et d'activités dans le Mag #6 !

## MAG #6
## Octobre 2020 - Mars 2021

Le nouveau Mag Destination Pays de Nexon - Monts de Châlus est sorti ! Il est disponible gratuitement dans les commerces, en mairie et dans les lieux d'accueil du public.
A l'intérieur : l'agenda, les sites de visites et bons plans à ne pas manquer, entre autres ...

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus
T. 05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.tourisme-nexon-chalus.fr

RETROUVONS-NOUS AUSSI SUR ...

#tourismepaysnexonchalus

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

# MEMENTO

## MAIRIE

**Horaires d'ouverture du secrétariat**
Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h
Le samedi : de 9h à 12h
*Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.*
*Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*
*Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.*

**Permanences du maire**
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV

**Permanences des adjoints**
Patrick Précigout et François Gayot : samedi matin sur RDV
Claudine Pradier : mercredi après-midi sur RDV
Caroline Dupeyroux : mercredi matin sur RDV

**Permanence assistante sociale**
1er mardi du mois de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous
Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

## SERVICES

**Electricité**
En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

**Eau**
En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

**Téléphone**
En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

**Ordures ménagères**
Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

**Horaires déchèteries**

Horaires d'ouverture d'été

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|
| Châlus*<br>Les Ganes (D901) | 9h - 12h<br>14h - 18h | Fermée | 9h - 12h<br>14h - 18h | 9h - 12h<br>14h - 18h | 9h - 12h<br>14h - 18h |
| Nexon**<br>Le Bourg | 8h - 12h<br>14h - 18h | 8h - 12h | 8h - 12h<br>14h - 18h | 8h - 12h<br>14h - 18h | 8h - 12h<br>14h - 18h |
| St-Martin-le-Vieux*<br>ZA de « Bel Air » (D20) | 9h - 12h<br>13h30 - 18h | 9h - 12h<br>13h30 - 18h | 13h30 - 18h | 9h - 12h<br>13h30 - 18h | 9h - 12h<br>13h30 - 18h |

** Eté du 1er avril au 31 octobre*
*** Eté du 1er mai au 31 octobre*

Horaires d'ouverture d'hiver

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|
| Châlus*<br>Les Ganes (D901) | 9h - 12h<br>14h - 17h | Fermée | 9h - 12h<br>14h - 17h | 9h - 12h<br>14h - 17h | 9h - 12h<br>14h - 17h |
| Nexon**<br>Le Bourg | 8h - 12 h<br>13h30 - 17h30 | 8h - 12 h | 8h - 12 h<br>13h30 - 17h30 | 8h - 12 h<br>13h30 - 17h30 | 8h - 12 h<br>13h30 - 17h30 |
| St-Martin-le-Vieux*<br>ZA de « Bel Air » (D20) | 13h30 - 17h | 9h - 12 h<br>13h30 - 17h | 13h30 - 17h | 9h - 12 h<br>13h30 - 17h | 9h - 12 h<br>13h30 - 17h |

** Hiver du 1er novembre au 31 mars*
*** Hiver du 1er novembre au 30 avril*